



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 11 mars 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 9

OBJET :

DE-CDE-24-03-1-4) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ACHAT DE VAISSELLE, D'USTENSILES, DE PETITS APPAREILS DE CUISINE ET DE PETITES FOURNITURES DE TABLE, POUR DIFFERENTES STRUCTURES MUNICIPALES.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le lundi 04 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. LEBEAU, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant que le marché public d'achat de vaisselle, d'ustensiles, de petits appareils de cuisine et de petites fournitures de table arrive à échéance le 20 juillet 2024, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation ;

Considérant que pour ces achats, la Caisse des écoles a la charge financière des écoles publiques maternelles et élémentaires, et des accueils de loisirs, la Ville a la charge financière des structures de la petite enfance, du centre de vacances *Les Primevères* à Habère-Poche (Haute-Savoie), du restaurant municipal et autres services municipaux, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la ville de Vincennes ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la ville de Vincennes pour l'achat de vaisselle, d'ustensiles, de petits appareils de cuisine et de petites fournitures de table, pour différentes structures municipales.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Bertrand PITAVY
Vice-Président

Signé